

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUILLET 2019

Le conseil municipal de Chanteuges s'est réuni lundi 29 Juillet 2019 à 20h30 sous la présidence de Franck NOËL-BARON, Maire, et en présence des conseillers municipaux : Sandrine ROUX, Annie PAGE, Alain CHAZAL, Alain FRIN, Jean-Marc GOGUELY, Julien VIZADE, Jean-Paul PASCAL, Nicolas PORTAL.

Marie Thérèse Vettoretti est excusée.

Sandrine Roux est nommée secrétaire de séance et rédige donc le compte-rendu.

1. Validation des séances du 27 Mai et 04 Avril.

2. DM pour admission en non-valeur FD BP Assainissement

Lors du dernier conseil municipal du 27 mai, le conseil a voté la mise en non-valeur de 31.20 € = créances de l'exercice 2016/2017 laissées par des habitants partis et qui ne sont pas recouvrables. Afin de passer les écritures comptables, on vote pour la modification de comptes sur le BP Assainissement :

c/65 (créances en non-valeur).....+ 50 €

c/70611 (redevance d'assainissement collectif) - 50 €

10 POUR

3. Avenant aux travaux « aménagement de la mairie »

Sur les 6 lots définis, plusieurs avenants sont validés (en TTC) par le conseil municipal :

- Lot 2: Menuiseries VALENTIN..... - valeur 62.44 €

- Lot 3: Plâtrerie-Peinture LAFONT.....+ valeur 2 859.55 €

(car le conseil municipal a décidé de refaire les plafonds de toutes les pièces).

- Lot 4: Electricité CHOPY - valeur 770.40 €

- Lot 5 : Plomberie CHOPY.....+ valeur 804.00 €

- Lot 6 : Sols PVC SOL ET PLUS.....+ valeur 2 122.70 €

(car le conseil a finalement choisi d'homogénéiser les sols de la mairie dans son ensemble (salle d'accueil, bureau du maire et archives).

□ Soit une plus-value globale de.....+ 777.41 €.

(un précédent avenant au lot 1 avait été de - 4 176.00 €).

Il est à noter que le budget primitif prévu pour ces travaux était de 83 000 €, et qu'il est au définitif de 67 457.07€ TTC.

Les aides suivantes ont été demandées :

- 20 000.00 € au titre du fond 199 au département
- 28 666.45 € au titre de la DETR,
- la maîtrise d'œuvre étant de 4 778.21 €

10 POUR

4. Marché de travaux pour la « création d'une salle des associations »

Le conseil municipal a choisi de transformer une des anciennes classes de l'école en salle des associations, le montant des travaux dépassant la somme de 25 000 €, le budget prévisionnel global étant de 40 785.60 €, un appel d'offres a été lancé et la commission des travaux a statué, elle propose au conseil les choix suivants :

Elle a mentionné 2 lots infructueux : Lot 2 et Lot 4 ;

Elle propose de retenir les 2 offres suivantes :

- Ets BATIR Lot 1 : Maçonnerie – Carrelage = 23 105.00 HT soit 27 726.00 TTC.
 - Ets CHOPY Lot 3 : Electricité – Chauffage = 5 233.00 HT soit 6 279.60 TTC.
- (à noter que le chauffe-eau fait partie de ce devis).

Pour le lot infructueux de la plâtrerie-peinture et comme il s'agit d'un marché simplifié (inférieur à 50 000 €), le conseil demande un devis à l'entreprise LAFONT qui a fait les travaux de la mairie.

10 POUR

5. Motion de soutien au syndicat d'électrification

Le maire explique aux conseillers que la nouvelle organisation territoriale remet en cause l'avenir des syndicats d'énergie en France. L'éclatement des syndicats d'énergie est envisagé pour favoriser l'exercice de leurs compétences au niveau des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération. Confier les missions des syndicats d'énergie à plusieurs entités dans un même département conduirait à créer des disparités de traitement pour nos concitoyens.

Il propose donc de voter pour une motion de soutien aux syndicats d'électrification.

En effet, **le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire** est un outil de mutualisation à l'échelle départementale rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique plus efficace et égalitaire pour nos collectivités et nos concitoyens.

Ses missions sont nombreuses : il veille à la qualité de l'électricité distribuée aux altiligériens, qu'ils habitent en milieu rural ou en zone urbaine, il développe le réseau d'électricité pour accueillir les futures productions d'énergie renouvelable en répondant aux besoins des communes et de nos concitoyens.

Il mène également un programme ambitieux de modernisation de l'éclairage public avec un nouveau dispositif de géolocalisation des lampes communales, et la mise en place de lampes LED, il déploie des bornes de recharge pour véhicules électriques en Haute-Loire pour favoriser le développement de la mobilité propre.

Le Syndicat apporte son expertise aux communes du département pour les conseiller en matière d'économie d'énergie : il réalise des diagnostics énergétiques des bâtiments publics et de l'éclairage public, il accompagne les communes dans leurs projets de transition énergétique (réseaux de chaleur, installations photovoltaïques...).

10 POUR

6. Restitution de la compétence garderie périscolaire aux communes

Le Conseil communautaire dans sa séance du 04 juin courant a délibéré favorablement pour la restitution de la compétence garderie périscolaire aux communes dès la prochaine rentrée scolaire. Elle était passée compétence intercommunautaire pour une homogénéité sur le territoire, mais reste difficile à mettre en œuvre du fait des transferts de charge pas acceptés par toutes les communes, et des disparités de besoin sur le territoire. La procédure prévoit que chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI CCRHA se prononce dans un délai de 3 mois.

1 POUR, 2 CONTRE et 7 ABSTENTIONS

7. Adhésion de la commune de ST PAL DE SENOUIRE à la CCRHA

Le Conseil communautaire dans sa séance du 04 juin courant a délibéré favorablement pour Adhésion de la commune de ST PAL DE SENOUIRE à l'EPCI CCRHA, actuellement commune de l'Agglo du PUY, la procédure d'adhésion prévoit que chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI CCRHA se prononce dans un délai de 3 mois.

7 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS

8. Fixation du nombre et répartition des sièges au conseil communautaire de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier

M. le Préfet de la Haute-Loire demande aux conseils municipaux de se prononcer sur la répartition des sièges au conseil communautaire de notre communauté de communes pour la prochaine mandature.

Le maire explique au conseil que pour une meilleure représentativité des différentes communes, (ex : Langeac 1 conseiller pour 267 hab. et Chanteuges 1 conseiller pour 440 hab.), il est donc proposé un accord local qui prévoit de mieux équilibrer le nombre de sièges au prorata de la population des communes sans toucher aux nombres de représentants des plus grosses communes :

Ci-joint l'accord local proposé :

COMMUNES	Accord local proposé
LANGEAC	14
SAUGUES	6
MAZEYRAT D'ALLIER	5
PAULHAGUET	3
SIAUGUES STE MARIE	2 + 1 = 3
ST GEORGES D'AURAC	1 + 1 = 2
CHANTEUGES	1 + 1 = 2
SALZUIT	1 + 1 = 2
TOUTES LES AUTRES COMMUNES	1 siège
TOTAL DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	88

Toutes les communes de la communauté peuvent se prononcer, si elles ne le font pas c'est donc l'accord du droit commun qui prévaut !

10 POUR